



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 20 REPRESENTES : 09</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 16 mai 2023</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 26 mai 2023</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p><b>Étaient représentés :</b> M. Emmanuel LOMBARD ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER, M. Franck SOUQUET-GRUMEY ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Jean-Pierre PLAISANCE à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.</p>
---	--

**Délibération n°32**

**Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET**

**Objet : Acquisition d'un terrain appartenant à M. DUCREST Michel au lieu-dit « au chemin de fer »**

Monsieur DUCREST Michel a fait part à la commune de sa volonté de se dessaisir de sa parcelle cadastrée Section D n° 2459 d'une superficie de 1353 m<sup>2</sup> et sise au lieu-dit « Au chemin de fer ».

Cette parcelle est située en zone 1AUb du PLU, dans le périmètre de l'îlot Reydet, identifié comme secteur à valoriser et à restructurer.

Il est ainsi opportun pour la Commune de devenir propriétaire de ce terrain.

Aussi, la commune a émis un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle au prix de 35€ le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 47 355 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

La Commission municipale a examiné ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 26 voix pour et 3 oppositions (Mme Audine FRECKMANN ayant le pouvoir de M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET) :**

- **Approuve l'acquisition par la commune du bien précité, aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230522-20230522\_DE32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Publication : 26/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

